

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
séance du jeudi 2 juillet 2015

nombre de membres		
afférents au conseil de communauté	en exercice	qui ont pris part aux délibérations
64	64	46

L'an deux mil quinze, le jeudi deux juillet, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Marie CARRE

Convocation en date du
22/06/15
date d'affichage
06 JUIL. 2015

**PRESENTS**

Mesdames Prémont, Lemoine, Sobata, Giraudet représentée par M De Baere, Létay, Miquel, Letrillart représentée par M Bonnaud, Deville-Cristante, Parisot représentée par Mme Chevalier, Errasti, Chevalier, Maarouf représentée par Mme Deville-Cristante, Zanutto, Pelletier représentée par M Sow, Tuloup, Pertois, Quéant, Lebée-Delattre, Klein.

Messieurs Penasse, Mathaut, Montaron, Beaudon, De Baere, Legendre, Moitié, Corneille, Jamme, Walkowiak, Caudron, Villevoye, Couvreur F, Carré, Crémont, Bonnaud, Vanier, Hanse représenté par M Vanier, Louvet, Engrand, Gautard représenté par M Engrand, Tordeux P représenté par M Louvet, Bureau, Sow, Delattre, Rodrigues représenté par Mme Lebée-Delattre, Raverdy.

N° 14	rapporteur
Habitat	F DELATTRE
Crouy / Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact environnemental	

**I. Contexte**

Par délibérations en date du 5 mai 2011 et du 13 février 2014, la Communauté d'Agglomération du Soissonnais a déclaré d'intérêt communautaire l'aménagement du secteur « Sous Clémencin » situé sur la commune de Crouy.

Dès 2010, la Communauté d'Agglomération du Soissonnais a lancé les études pré-opérationnelles à la création de ce quartier d'habitat durable. La superficie du périmètre d'études initial était de 30 hectares environ. La programmation du projet « Sous Clémencin » à Crouy prévoyait la construction de 349 logements pour une surface habitable supérieure à 40 000 m<sup>2</sup>. Ainsi, au regard de l'article 122-2 du Code de l'Environnement, il fut soumis à une étude d'impact environnemental. Cette étude d'impact fut réalisée par le bureau d'études AIRELE (59) et transmise pour avis à l'autorité environnementale le 26 juillet 2012. En vertu de l'article L. 128-4 du Code de l'Urbanisme, une étude de faisabilité sur le potentiel énergétique fut également transmise à cette occasion. N'ayant pas fait l'objet d'un retour de la DREAL dans le délai des deux mois impartis, l'avis fut réputé favorable.

En 2013, la poursuite des réflexions menées sur le périmètre d'études a conduit la collectivité à envisager une modification du secteur de projet via le déplacement d'une entreprise de

récupération de métaux et sa reconversion en zone d'habitat. Le périmètre d'études porte désormais sur 27,5 hectares avec une programmation de 430 logements environ.

La modification du périmètre de projet nécessitait donc de réaliser une étude d'impact environnemental complémentaire. Cette étude fut réalisée par AIRELE et transmise à l'autorité environnementale qui a rendu un avis le 16 avril 2014. L'année 2014 fut consacrée à la réalisation d'études complémentaires suite aux remarques formulées par la DREAL.

L'étude d'impact environnemental du projet « Sous Clémencins » à Crouy se compose ainsi de deux documents principaux : la première étude d'impact réalisée en 2012 (pièce n°1) et l'étude d'impact complémentaire livrée en 2014 (pièce n°2) ainsi que de plusieurs documents annexes (étude sur le potentiel en énergies renouvelables, plan de gestion, étude acoustique...).

## **2. Rappel des modalités de mise à disposition de l'étude d'impact environnemental**

Dans le respect de l'article L 122-1-1 du Code de l'Environnement, les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact environnemental du projet « Sous Clémencins » à Crouy fixées par la délibération communautaire n°19 en date du 13 février 2014 furent les suivantes :

- Mise à disposition en libre accès de l'intégralité du dossier d'étude d'impact afin qu'il puisse être consulté par le public à l'accueil du siège de l'Agglomération du Soissonnais et dans les locaux de la mairie de Crouy aux jours et aux heures d'ouverture habituels, pour une durée de 15 jours minimum. Indication des autorités compétentes et des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet ainsi que sur l'avis de l'autorité environnementale ;
- Mise en ligne du dossier d'étude d'impact sur le site internet de l'Agglomération du Soissonnais pour une durée de 15 jours minimum ;
- Ouvertures et tenues d'un registres dans les locaux de l'Agglomération du Soissonnais et d'un registre similaire dans les locaux de la mairie de Crouy qui consigneront l'ensemble des avis, observations, questions du public pour une durée de 15 jours minimum ;
- Le public pouvait également formuler ses avis, observations et questions par courriers électroniques à l'adresse suivante : [habitat@agglo-soissonnais.com](mailto:habitat@agglo-soissonnais.com) pendant une durée de 15 jours minimum ;

Un avis fixant les dates et les lieux de la mise à disposition a été affiché en mairie de Crouy et au siège de l'Agglomération du Soissonnais le 23 mars 2015. Cet avis a également été mis en ligne sur le site de l'Agglomération du Soissonnais à la même date.

Deux annonces légales ont été publiées afin d'informer le public de la mise à disposition de l'étude d'impact du projet :

- Une annonce parue dans le journal « L'Union » le 30 mars 2015 ;
- Une annonce parue dans le journal « L'Aisne Nouvelle » le 28 mars 2015.

La mise à disposition de l'étude d'impact s'est déroulée du 6 au 27 avril 2015.

## **3. Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact**

La mise à disposition de l'étude d'impact environnemental a permis au public de prendre pleinement connaissance des impacts identifiés relatifs au projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté au lieu dit « Sous Clémencin » à Crouy.

Durant la période de mise à disposition de l'étude d'impact environnemental :

- L'ensemble des documents composant l'étude d'impact et ses annexes ainsi que les avis des autorités compétentes et les personnes auprès desquelles peuvent être obtenu des renseignements ont été tenus à la disposition du public ;
- L'ensemble des documents composant l'étude d'impact ainsi que les avis des autorités compétentes ont été mis en ligne sur le site internet de l'Agglomération à l'adresse suivante : <http://www.agglo-soissonnais.com/accueil/concertation-eco-quartier-sous-clemencin-a-crouy> ;
- Aucune remarque n'a été consignée dans chacun des registres ouverts au siège de l'Agglomération et à la mairie de Crouy ;
- Aucun courrier électronique n'a été réceptionné faisant mention de l'étude d'impact du projet.

En dehors des modalités officielles citées ci-dessus, aucun courrier, appel téléphonique ou demande de rendez-vous auprès des services de l'Agglomération n'a été enregistré concernant l'étude d'impact environnemental du projet durant la période de mise à disposition.

La mise à disposition de ces documents n'a donc fait l'objet d'aucune remarque de la part du public. Toutefois, ces documents restent accessibles au public (sur demande auprès des services de l'Agglomération et via le site internet de cette dernière).

#### 4. Modalité de publicité du bilan de la mise à disposition

En vertu de l'article L 122-1-1 du Code de l'Environnement, le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact doit faire l'objet d'une publicité auprès du public. Les modalités de cette publicité sont les suivants :

- Affichage de la présente délibération à la mairie de Crouy et au siège de l'Agglomération du Soissonnais pendant une durée d'un mois minimum ;
- Mise en ligne de la présente délibération sur le site internet de l'Agglomération pendant une durée d'un mois minimum ;

Il est proposé au Conseil Communautaire d' :

- **APPROUVER** le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact environnemental du projet « Sous Clémencin » à Crouy ;
- **APPROUVER** les modalités de publicité du bilan de la mise à disposition indiquées précédemment.

*Avis favorable de la commission « Habitat » en date du 04/06/2015*

**AVIS FAVORABLE DU BUREAU  
A L'UNANIMITE**

**Après délibération, le Conseil Communautaire ADOPTE le présent dossier  
selon le vote ci-dessous**

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DEVOTE
46	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an sus-dits  
Et ont signé au registre les membres présents  
POUR EXTRAIT CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-240200477-20150702-delib14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2015

Publication : 06/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

